

**SYNDICAT MIXTE DES VALLEES
DU CLAIN SUD**

Date de la convocation : 08/12/2020

Département de

la Vienne

Arrondissement de
MONTMORILLON

nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de conseillers votants	Nombre de pouvoir
56	28	42	14

SOUS-PRÉFECTURE

21 DEC. 2020

MONTMORILLON

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

L'an deux mil vingt, le dix-sept décembre à dix-huit heure et trente minutes, les délégués du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud ont été convoqués par M. Bellin Philippe, Président, par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, l'heure et l'adresse au moins cinq jours francs avant la présente réunion à la salle socio-éducative de Sommières du Clain.

Etaient présents : BEAU Jacky – BELLIN Philippe – BIBAUD André – BOCK François – BOUCHET Roland – CARRETIER Michel – CHAPLAIN Christian – CHARGELEGUE Jérôme – CHASSAGNE Dominique – CINQUABRE Jean-Christophe – DILLOT Jean-François – DUPERRIER Marie-Christine – DUVILIER Didier – GAYET Olivier – GEORGEL Sophie – GIRARD Sandra - GREGOIRE Philippe – GRIMAUD Jean-Paul – JEAN Gisèle – LATU Roland – LE GUERN Romain – MARTIN CHARDONNIER Estelle – MAURY Jean-Pierre – RENOARD Chantal - SARDET Gérard – TEXIER Stéphane – TILLET François – VERGNAUD Sophie

Etaient excusés : BARBOTIN Bernard (pouvoir à CHAPLAIN Christian) – BOIRON William (pouvoir à JEAN Gisèle) – BRANGER Geneviève (pouvoir à RENOARD Chantal) - CACLIN Philippe (pouvoir à GAYET Olivier) – CHASSIN Julien (pouvoir à GAYET Olivier) – CHOISY Jean-Michel (pouvoir à BELLIN Philippe) – FRICONNET Jean-Luc – GARGOUIL Francis (pouvoir à TILLET François) - GIRARDEAU Jules (pouvoir à GEORGEL Sophie) – GORRY Jean-Michel – JARASSIER Michel (pouvoir à JEAN Gisèle) – JESBERGER Gilles – LAFRECHOUX Joël (pouvoir à BEAU Jacky) – LEONET Frédéric - PICHON Gilles (pouvoir à BELLIN Philippe) – PIN Olivier (pouvoir à GEORGEL Sophie) – PIQUARD Michael – POIRIER Fredy (pouvoir à CHARLEGUE Jérôme) - QUINTARD-MELOUKI Jacqueline – SOUCHE Guy – THEVENET Roland (pouvoir à TEXIER) - THOREAU Alain – TOURENNE Cyrille

Etaient absents : DRECQ Nelly – LAMY Pascal – MARTIN Alexis - OLIVET Jacky – QUINTARD Jacky

A été élu secrétaire de séance M. CHAPLAIN Christian

Administratifs : BOUCHE David – BRANGEON Anne – MIRLYAZ Manuel

Délibération n°191_17122020

Renouvellement des contrats d'assurances CNP 2021

Le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que le Syndicat est assuré auprès de la Caisse Nationale de Prévoyance (C.N.P) pour répondre aux obligations statutaires vis à vis de ses agents affiliés à la C.N.R.A.C.L et à l'I.R.C.A.N.T.E.C.

Le Président propose de renouveler les contrats d'assurance du personnel en 2021 auprès de la CNP Assurances. Le contrat est conclu pour une durée d'un an. Il prend effet à compter du 1^{er} janvier 2021 et prend fin le 31 décembre 2021.

La base d'assurance est déterminée par la collectivité. Elle comprend pour 2020 le traitement de base (TBI) et la nouvelle bonification indiciaire (NBI) auxquels peuvent s'ajouter les indemnités et la partie des charges patronales :

5,18% : agent C.N.R.A.C.L

1,65% : agent I.R.C.A.N.T.E.C

Le Président précise que les taux sont identiques à l'année précédente.

Après délibération, le Comité Syndical se prononce à l'unanimité pour :

- adopter les contrats CNP pour les agents affiliés à la C.N.R.A.C.L et à l'I.R.C.A.N.T.E.C.
- autorise le Président à signer les conditions particulières des contrats CNP

Assurances 2021 pour les agents affiliés à la C.N.R.A.C.L et à l'I.R.C.A.N.T.E.C, ainsi que tous les documents relatifs à l'assurance statutaire.

Pour copie conforme,
Acte rendu exécutoire par
Le Président,
Philippe Bellin
A Valence en Poitou, le 18/12/2020

SOUS-PRÉFECTURE
21 DEC. 2020
MONTMORILLON

